



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RÉGION
AUVERGNE-RHÔNE-ALPE
S

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°84-2018-086

PUBLIÉ LE 9 JUILLET 2018

Sommaire

84_SGAR_Secrétariat général pour les affaires régionales d'Auvergne-Rhône-Alpes

84-2018-07-06-005 - Décision conjointe du 6 juillet 2018 du premier président de la cour d'appel de Lyon et de la procureure générale près ladite cour portant délégation de signature aux agents valideurs du pôle CHORUS hébergé au service administratif interrégional de la cour d'appel de Lyon. (2 pages)

Page 3

84-2018-06-20-036 - Décision du 20 juin 2018 portant délégation de signature du président de la chambre de commerce et d'industrie régionale d'Auvergne-Rhône-Alpes. (10 pages)

Page 5

Rectorat de Grenoble

84-2018-07-05-016 - Arrêté n°2018-55 du 5 juillet 2018 relatif aux districts de recrutement des élèves en classe de seconde dont les représentants légaux sont domiciliés dans l'agglomération annécienne (10 pages)

Page 15



**DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
AGENTS VALIDEURS DU POLE CHORUS**

**Le premier président de la cour d'appel de LYON
et
La procureure générale près ladite cour**

Vu le code de l'organisation judiciaire ;

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances, modifiée par la loi organique n° 2005-779 du 12 juillet 2005 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Vu la convention de délégation de gestion entre la cour d'appel de Lyon et la cour d'appel de Riom ;

Vu l'article R.312-66 du code de l'organisation judiciaire relatif à la compétence conjointe du premier président de la cour d'appel et du procureur général près cette cour pour l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes des juridictions de leur ressort relatives au personnel, au fonctionnement et aux interventions et à la possibilité qu'ils ont de déléguer conjointement leur signature, sous leur surveillance et leur responsabilité, au directeur délégué à l'administration régionale judiciaire, à un magistrat ou aux agents en fonction dans le ressort de la cour d'appel ;

Vu les articles R. 312-71 et suivants du code de l'organisation judiciaire relatifs à l'organisation et au fonctionnement des services administratifs régionaux ;

Vu le décret du 1^{er} février 2017 portant nomination de Monsieur Régis VANHASBROUCK aux fonctions de premier président de la cour d'appel de LYON ;

Vu le décret du 17 juillet 2014 portant nomination de Madame Sylvie MOISSON aux fonctions de procureure générale près la cour d'appel de LYON ;

Vu l'arrêté du garde des sceaux en date du 11 mai 2016 portant détachement de Monsieur Michel CRAMET dans le corps des directeurs fonctionnels des services de greffe judiciaire, et le nommant aux fonctions de directeur délégué à l'administration régionale judiciaire de la cour d'appel de LYON ;

DECIDENT :

Article 1er :

Délégation de nos signatures est donnée, à compter du 1^{er} juillet 2018, aux agents figurant nominativement dans l'annexe 1 de la présente décision dans la limite des seuils fixés, à l'effet de signer les actes d'ordonnancement secondaire en dépenses et en recettes exécutés par le pôle chorus hébergé au service administratif interrégional de la cour d'appel de LYON.

Cette délégation de signature est également valable pour les actes du pôle chorus exécutés en application de la délégation de gestion visée supra au profit de la cour d'appel de RIOM.

Sont exclus de cette délégation, les ordres de réquisition du comptable public assignataire et les décisions de passer outre aux refus de visa du contrôleur budgétaire régional.

Article 2 :

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait à LYON, le 6 juillet 2018

LA PROCUREURE GENERALE,

LE PREMIER PRESIDENT,

Sylvie MOISSON

Régis VANHASBROUCK

ANNEXE 1

Agents bénéficiaires de la délégation de signature des chefs de la cour d'appel de Lyon pour signer les actes d'ordonnement secondaires dans Chorus

NOM Prénom	Corps	Fonction	Actes	Seuil
CHAPUIS Sylvie	Directrice principale des services de greffe judiciaire	Responsable du pôle Chorus	Tout acte de validation dans Chorus. Signature des bons de commande	Aucun
CHAPUIS Sylvie BERTORELLO Carine MONTAGNE Frédéric	Directrice principale des services de greffe judiciaire Greffier Secrétaire administratif	Responsables des engagements juridiques et de la comptabilité auxiliaire des immobilisations	Validation des engagements juridiques et des immobilisations. Signature des bons de commande.	Aucun Aucun Aucun
CHAPUIS Sylvie BERTORELLO Carine MONTAGNE Frédéric GUICHERD Jocelyne ARSLANIAN Pauline MICHEL Annick AMLIGH Nassera DEICHE Frédéric ANDELAKOA Rosalie VAURE Corinne MARMONNIER Jezabelle EL ARIFI Farida VALLET Elsa POINT Christelle COLLONGES Mathilde MONTEZIN Guillemette BEHR Rebecca	Directrice principale des services de greffe judiciaire Greffier Secrétaire administratif Adjoint administratif Adjoint administratif Adjoint administratif Adjoint administratif Adjoint administratif Adjoint administratif Adjoint administratif Adjoint administratif Adjoint administratif Adjoint administratif Contractuelle Contractuelle Contractuelle	Responsables de la certification du service fait	Validation de la certification du service fait	Aucun Aucun Aucun Aucun Aucun Aucun Aucun Aucun Aucun Aucun Aucun Aucun Aucun Aucun Aucun Aucun
CHAPUIS Sylvie BERTORELLO Carine MONTAGNE Frédéric POINT Christelle	Directrice principale des services de greffe judiciaire Greffier Secrétaire administratif Adjoint administratif	Responsables des demandes de paiement	Validation des demandes de paiement et signature	Aucun Aucun Aucun Aucun
CHAPUIS Sylvie MONTAGNE Frédéric POINT Christelle	Directrice principale des services de greffe judiciaire Secrétaire administratif Adjoint administratif	Responsables des recettes	Validation des recettes	Aucun Aucun Aucun

Nb : l'intitulé des fonctions est indicatif, il peut être modifié selon l'organisation retenue. Un même agent, outre le(la) responsable du pôle, peut occuper plusieurs fonctions selon ses rôles et habilitations dans Chorus. Pour assurer la continuité du service, il doit y avoir au moins deux agents (y compris le (la) responsable du pôle chorus) habilités à signer chacun des actes (la signature correspondant à l'opération de validation dans Chorus qui est effectuée en personne par l'agent ayant reçu délégation de signature)



**DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE DU PRESIDENT
DE LA CCIR AUVERGNE-RHONE-ALPES**

ANNEXE AU REGLEMENT INTERIEUR : MANDATURE 2016 - 2021

Je soussigné, Philippe GUERAND, Président de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce
- Vu le règlement intérieur de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes
- Vu l'élection du Président de la CCIR Auvergne-Rhône-Alpes lors de son Assemblée Générale d'installation en date du 15 décembre 2016
- Vu le procès-verbal de l'Assemblée générale d'installation de la CCI Locale du Beaujolais en date du 22 novembre 2016, et proclamant l'élection du Président Local

Décide :

De donner délégation de signature à **Pierre BERAT**, Directeur Etudes et Informations économiques, pour signer les actes ci-après énoncés relatifs à la CCIR AUVERGNE-RHONE-ALPES y compris CCI LOCALE BEAUJOLAIS, à compter du 1^{er} juillet 2018 et jusqu'à la prise de fonction du nouveau Directeur Général.

Dans le périmètre défini suivant :

[Administration générale](#)

Actes concernés :

- [Organisation interne des services](#)
- [Toutes correspondances ayant trait à l'activité de la CCIR](#)
Conditions :
A l'exclusion des correspondances avec les pouvoirs publics comportant une prise de position de la CCIR
- [Correspondance avec les élus pour les commissions, réunions, avis, etc ...](#)
Conditions :
Sauf les convocations aux Assemblées Générales
- [Correspondance avec les organismes et instances en relation avec l'activité des élus.](#)
- [Toute correspondance ayant trait aux affaires administratives, financières et juridiques](#)
Conditions :
A l'exclusion de toute correspondance comportant une prise de position de la CCIR, et de procédures de paiement.



- Toute correspondance ayant trait à la Gestion des Ressources Humaines (élus, représentants du personnel et délégués syndicaux, personnel,) et actes divers (engagements, contrats et assimilé, conventions de formation, affichage recrutements, attestations)

Conditions :

A l'exclusion des sanctions disciplinaires prévues au statut.

- Intendance (dont Contrats de location) des propriétés de la CCIR

La présente délégation de signature prend effet à compter de sa signature. Elle n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance. Elle est révocable à tout moment et sans aucune motivation.

Fait à Lyon le 20 juin 2018,

Le Président
Philippe GUERAND





**DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE DU PRESIDENT
DE LA CCIR AUVERGNE-RHONE-ALPES**

ANNEXE AU REGLEMENT INTERIEUR : MANDATURE 2016 - 2021

Je soussigné, Philippe GUERAND, Président de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce
- Vu le règlement intérieur de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes
- Vu l'élection du Président de la CCIR Auvergne-Rhône-Alpes lors de son Assemblée Générale d'installation en date du 15 décembre 2016
- Vu le procès-verbal de l'Assemblée générale d'installation de la CCI Locale du Beaujolais en date du 22 novembre 2016, et proclamant l'élection du Président Local

Décide :

De donner délégation permanente de signature à [Sylvain GAYDON](#), Directeur des Affaires Juridiques et Sociales, pour signer les actes ci-après énoncés relatifs à la CCIR AUVERGNE-RHONE-ALPES y compris CCI LOCALE BEAUJOLAIS.

Dans le périmètre défini suivant :

[Gestion des ressources humaines.](#)

Actes concernés :

- [Formalités d'affichage liées aux recrutements](#)
Conditions : A l'exclusion des sanctions disciplinaires prévues au statut.
- [Correspondance avec les élus, représentants du personnel et délégués syndicaux](#)
- [Attestations Assedic, déclarations CRAM, CMAC et autres organismes sociaux.](#)
- [Correspondance avec le personnel](#)
- [Engagements, contrats de travail et assimilé](#)
- [Conventions de formation](#)
- [Actes, attestations et documents divers pour la gestion du personnel](#)

La présente délégation de signature prend effet à compter de sa signature. Elle n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance. Elle est révocable à tout moment et sans aucune motivation.

Fait à Lyon le 20 juin 2018,

Le Président
Philippe GUERAND



**DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE DU PRESIDENT
DE LA CCIR AUVERGNE-RHONE-ALPES**

ANNEXE AU REGLEMENT INTERIEUR : MANDATURE 2016 - 2021

Je soussigné, Philippe GUERAND, Président de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce
- Vu le règlement intérieur de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes
- Vu l'élection du Président de la CCIR Auvergne-Rhône-Alpes lors de son Assemblée Générale d'installation en date du 15 décembre 2016
- Vu le procès-verbal de l'Assemblée générale d'installation de la CCI Locale du Beaujolais en date du 22 novembre 2016, et proclamant l'élection du Président Local

Décide :

De donner délégation permanente de signature à [Nadège OVIEDO](#), Chargée de Mission Ressources Humaines, pour signer les actes ci-après énoncés relatifs à la CCIR AUVERGNE-RHONE-ALPES y compris CCI LOCALE BEAUJOLAIS.

Dans le périmètre défini suivant :

[Gestion des ressources humaines.](#)

Actes concernés :

- [Formalités d'affichage liées aux recrutements](#)
Conditions :
A l'exclusion des sanctions disciplinaires prévues au statut.

La présente délégation de signature prend effet à compter de sa signature. Elle n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance. Elle est révoquée à tout moment et sans aucune motivation.

Fait à Lyon le 20 juin 2018,

Le Président
Philippe GUERAND



**DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE DU PRESIDENT
DE LA CCIR AUVERGNE-RHONE-ALPES**

ANNEXE AU REGLEMENT INTERIEUR : MANDATURE 2016 - 2021

Je soussigné, Philippe GUERAND, Président de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce
- Vu le règlement intérieur de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes
- Vu l'élection du Président de la CCIR Auvergne-Rhône-Alpes lors de son Assemblée Générale d'installation en date du 15 décembre 2016
- Vu le procès-verbal de l'Assemblée générale d'installation de la CCI Locale du Beaujolais en date du 22 novembre 2016, et proclamant l'élection du Président Local

Décide :

De donner délégation de signature à **Pierre BERAT**, Directeur Etudes et Informations économiques, pour signer les actes ci-après énoncés relatifs à la CCIR AUVERGNE-RHONE-ALPES y compris CCI LOCALE BEAUJOLAIS, à compter du 1^{er} juillet 2018 et jusqu'à la prise de fonction du nouveau Directeur Général.

Dans le périmètre défini suivant :

[Engagement de dépenses et signature des contrats avec les fournisseurs.](#)

Actes concernés :

- [Dépenses administration générale](#)
Conditions : Montant inférieur à 15 000 € HT
- [Signature des actes dont découlent une créance au profit de la CCIR](#)
- [Arbitrage de taux des emprunts](#)

La présente délégation de signature prend effet à compter de sa signature. Elle n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance. Elle est révocable à tout moment et sans aucune motivation.

Fait à Lyon le 20 juin 2018,

Le Président
Philippe GUERAND



**DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE DU PRESIDENT
DE LA CCIR AUVERGNE-RHONE-ALPES**

ANNEXE AU REGLEMENT INTERIEUR : MANDATURE 2016 - 2021

Je soussigné, Philippe GUERAND, Président de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce
- Vu le règlement intérieur de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes
- Vu l'élection du Président de la CCIR Auvergne-Rhône-Alpes lors de son Assemblée Générale d'installation en date du 15 décembre 2016
- Vu le procès-verbal de l'Assemblée générale d'installation de la CCI Locale du Beaujolais en date du 22 novembre 2016, et proclamant l'élection du Président Local

Décide :

De donner délégation permanente de signature à [Sylvain GAYDON](#), Directeur Affaires Juridiques et Sociales, pour signer les actes ci-après énoncés relatifs à la CCIR AUVERGNE-RHONE-ALPES y compris CCI LOCALE BEAUJOLAIS.

Dans le périmètre défini suivant :

[Engagement de dépenses et signature des contrats avec les fournisseurs.](#)

[Excepté les dépenses obligatoires mentionnées à l'article A712-31 du Code de commerce](#)

Actes concernés :

- [Dépenses de fonctionnement relatives aux services : Directeurs de services, sauf délégués du Trésorier](#)

Conditions :

Missions d'intérim et formations montant inférieur à 5 000 € HT

Montant inférieur ou égal à 500 € HT

La présente délégation de signature prend effet à compter de sa signature. Elle n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégué a parfaitement connaissance. Elle est révocable à tout moment et sans aucune motivation.

Fait à Lyon le 20 juin 2018,

Le Président
Philippe GUERAND



**DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE DU PRESIDENT
DE LA CCIR AUVERGNE-RHONE-ALPES**

ANNEXE AU REGLEMENT INTERIEUR : MANDATURE 2016 - 2021

Je soussigné, Philippe GUERAND, Président de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce
- Vu le règlement intérieur de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes
- Vu l'élection du Président de la CCIR Auvergne-Rhône-Alpes lors de son Assemblée Générale d'installation en date du 15 décembre 2016
- Vu le procès-verbal de l'Assemblée générale d'installation de la CCI Locale du Beaujolais en date du 22 novembre 2016, et proclamant l'élection du Président Local

Décide :

De donner délégation de signature à [Pierre BERAT](#), Directeur Etudes et Informations économiques, pour signer les actes ci-après énoncés relatifs à la CCIR AUVERGNE-RHONE-ALPES y compris CCI LOCALE BEAUJOLAIS, à compter du 1^{er} juillet 2018 et jusqu'à la prise de fonction du nouveau Directeur Général.

Dans le périmètre défini suivant :

[Passation et signature des marchés publics](#)

Actes concernés :

- [Convocation des membres de la commission des marchés](#)
- [Courriers aux candidats retenus et non retenus, notification du marché et rejet des offres](#)
Conditions : Dans la limite des seuils d'engagement de dépense
- [Signature des avenants de marché inférieurs à 5 % du montant initial TTC et rapports de présentation de ces avenants.](#)
Conditions : Dans la limite des seuils d'engagement de dépense
- [Signature du rapport de présentation du marché, conjointement avec les Directeurs de service](#)

La présente délégation de signature prend effet à compter de sa signature. Elle n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance. Elle est révocable à tout moment et sans aucune motivation.

Fait à Lyon le 20 juin 2018,

Le Président
Philippe GUERAND





DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE DU PRESIDENT DE LA CCIR AUVERGNE-RHONE-ALPES

ANNEXE AU REGLEMENT INTERIEUR : MANDATURE 2016 - 2021

Je soussigné, Philippe GUERAND, Président de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce
- Vu le règlement intérieur de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes
- Vu l'élection du Président de la CCIR Auvergne-Rhône-Alpes lors de son Assemblée Générale d'installation en date du 15 décembre 2016
- Vu le procès-verbal de l'Assemblée générale d'installation de la CCI Locale du Beaujolais en date du 22 novembre 2016, et proclamant l'élection du Président Local

Décide :

De donner délégation de signature à **Pierre BERAT**, Directeur Etudes et Informations économiques, pour signer les actes ci-après énoncés relatifs à la CCIR AUVERGNE-RHONE-ALPES y compris CCI LOCALE BEAUJOLAIS, à compter du 1^{er} juillet 2018 et jusqu'à la prise de fonction du nouveau Directeur Général.

Dans le périmètre défini suivant :

Activités règlementaires.

Actes concernés :

- **MOVIL'APP :**
 - ✓ Signature des conventions de mise à disposition des apprentis dans des entreprises étrangères partenaires des CFA.
 - ✓ Signature des conventions de mobilités longues
 - ✓ Signature des conventions de mobilités des professionnels

La présente délégation de signature prend effet à compter de sa signature. Elle n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance. Elle est révocable à tout moment et sans aucune motivation.

Fait à Lyon le 20 juin 2018,

Le Président
Philippe GUERAND



**DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE DU PRESIDENT
DE LA CCIR AUVERGNE-RHONE-ALPES**

ANNEXE AU REGLEMENT INTERIEUR : MANDATURE 2016 - 2021

Je soussigné, Philippe GUERAND, Président de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce
- Vu le règlement intérieur de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes
- Vu l'élection du Président de la CCIR Auvergne-Rhône-Alpes lors de son Assemblée Générale d'installation en date du 15 décembre 2016
- Vu le procès-verbal de l'Assemblée générale d'installation de la CCI Locale du Beaujolais en date du 22 novembre 2016, et proclamant l'élection du Président Local

Décide :

De donner délégation permanente de signature à **Olivier JURQUET**, Directeur Relations Institutionnelles, pour signer les actes ci-après énoncés relatifs à la CCIR AUVERGNE-RHONE-ALPES y compris CCI LOCALE BEAUJOLAIS.

Dans le périmètre défini suivant :

Engagement de dépenses et signature des contrats avec les fournisseurs.

Excepté les dépenses obligatoires mentionnées à l'article A712-31 du Code de commerce

Actes concernés :

- **Dépenses de fonctionnement relatives aux services : Directeurs de services, sauf délégués du Trésorier**

Conditions :

Montant inférieur ou égal à 500 € HT

La présente délégation de signature prend effet à compter de sa signature. Elle n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégué a parfaitement connaissance. Elle est révocable à tout moment et sans aucune motivation.

Fait à Lyon le 20 juin 2018,

Le Président
Philippe GUERAND



**DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE DU PRESIDENT
DE LA CCIR AUVERGNE-RHONE-ALPES**

ANNEXE AU REGLEMENT INTERIEUR : MANDATURE 2016 - 2021

Je soussigné, Philippe GUERAND, Président de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce
- Vu le règlement intérieur de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes
- Vu l'élection du Président de la CCIR Auvergne-Rhône-Alpes lors de son Assemblée Générale d'installation en date du 15 décembre 2016
- Vu le procès-verbal de l'Assemblée générale d'installation de la CCI Locale du Beaujolais en date du 22 novembre 2016, et proclamant l'élection du Président Local

Décide :

De donner délégation permanente de signature à [Julie DRUGUET](#), Directrice Communication, pour signer les actes ci-après énoncés relatifs à la CCIR AUVERGNE-RHONE-ALPES y compris CCI LOCALE BEAUJOLAIS.

Dans le périmètre défini suivant :

[Engagement de dépenses et signature des contrats avec les fournisseurs.](#)

[Excepté les dépenses obligatoires mentionnées à l'article A712-31 du Code de commerce](#)

Actes concernés :

- [Dépenses de fonctionnement relatives aux services : Directeurs de services, sauf délégués du Trésorier](#)

Conditions :

Montant inférieur ou égal à 500 € HT

La présente délégation de signature prend effet à compter de sa signature. Elle n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégué a parfaitement connaissance. Elle est révocable à tout moment et sans aucune motivation.

Fait à Lyon le 20 juin 2018,

Le Président
Philippe GUERAND



RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Arrêté n°2018-55

relatif aux districts de recrutement des élèves en classe de seconde dont les représentants légaux sont domiciliés dans l'agglomération annécienne

LA RECTRICE

Vu les articles D 211-10, D 211-11, D 331-38 à D 331-41 du code de l'éducation

Attendu que le district de recrutement des élèves de seconde est, de principe, déterminé par le domicile des représentants légaux de l'élève,

Attendu que l'accès à la section binationale (ESABAC) n'est pas concerné par le présent arrêté,

Attendu que pour les enseignements d'exploration dits « à capacité limitée » (LV3 rares *, santé et social, enseignements artistiques *) sont admis les élèves relevant du district dans la limite des capacités d'accueil,

Attendu que si la demande des élèves du district pour les enseignements d'exploration dits « à capacité limitée » excède la capacité d'accueil, les notes des élèves obtenues en classe de 3^{ème} interviennent comme second critère,

Attendu que pour ces mêmes enseignements d'exploration, si la capacité d'accueil n'est pas atteinte par les demandes d'admission des élèves du district, l'accès se fera pour tous les autres élèves en tenant compte des notes obtenues en classe de 3^{ème},

Attendu que tous les lycées de l'agglomération annécienne ne proposent pas les enseignements « sciences de l'ingénieur » et « création et innovation technologiques »,

ARRÊTE

Article 1 : pour les communes d'Annecy et d'Annecy-le-Vieux, le district de recrutement des élèves de seconde est, de principe, déterminé par l'adresse du domicile des représentants légaux de l'élève conformément aux documents joints en annexes 1a et 1b du présent arrêté, sauf pour ce qui concerne les enseignements d'exploration « sciences de l'ingénieur » et « création et innovation technologiques » conformément aux éléments portés à l'annexe 2.

Article 2 : au-delà, le district de recrutement des élèves de seconde est, de principe, déterminé par la commune de résidence des représentants légaux de l'élève conformément au document joint en annexe 2 du présent arrêté.

Article 3 : la secrétaire générale de l'académie et la directrice académique des services de l'éducation nationale de la Haute-Savoie sont chargées de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Il est mis en œuvre pour la rentrée 2018.

A Grenoble, le 5 juillet 2018

Fabienne BLAISE

*voir Affelnet post 3^{ème}

ANNEXE 2 : COMMUNES DE RÉSIDENCE DÉPENDANTES DES DISTRICTS DES LYCÉES DE L'AGGLOMÉRATION ANNÉCIENNE	COLLÈGES			LYCÉE DE SECTEUR	LYCÉE DE SECTEUR POUR SCIENCES DE L'INGÉNIEUR (SI)	LYCÉE DE SECTEUR POUR CRÉATION INNOVATION TECHNIQUE (CIT)
ANNECY*	0740065U	BALMETTES	ANNECY	FAURÉ ANNECY	LACHENAL ARGONAY	
ANNECY *	0740929H	RAOUL BLANCHARD	ANNECY	BERTHOLLET ANNECY		LACHENAL ARGONAY
ANNECY*, ANNECY LE VIEUX*, BLUFFY, MENTHON ST BERNARD, TALLOIRES-MONTMIN, VEYRIER DU LAC.	0740930J	BARATTES	ANNECY-LE-VIEUX	Z740022 Barattes zone 1 : BERTHOLLET ANNECY		LACHENAL ARGONAY
ANNECY LE VIEUX *				Z740023 Barattes zone 2 : LACHENAL ARGONAY pour le secteur écoles des Glaisins et Sur les Bois		
ANNECY LE VIEUX*	0740071A	EVIRE	ANNECY-LE-VIEUX	Z740018 Evire zone 1 : BERTHOLLET ANNECY		LACHENAL ARGONAY
ANNECY LE VIEUX*, ARGONAY, NÂVES PARMELAN.				Z740019 Evire zone 2 : LACHENAL ARGONAY pour le secteur écoles des Glaisins et Sur les Bois, Argonay et Naves-Parmelan		
CRAN GEVRIER, CHAVANOD.	0740274W	BEAUREGARD	CRAN-GEVRIER	BAUDELAIRE CRAN	LACHENAL ARGONAY	
HORS AGGLOMÉRATION D'ANNECY						
CUVAT	0740018T	LOUIS ARMAND	CRUSEILLES	Z740005 Cruseilles zone 1 : MME DE STAEL ST JULIEN-EN-G	LACHENAL ARGONAY	
				Z740006 Cruseilles zone 2 : FAURÉ ANNECY ou LACHENAL ARGONAY pour Cuvat	LACHENAL ARGONAY	
CHEVALINE, CONS SAINTE COLOMBE, DOUSSARD, FAVERGES, GIEZ, LATHUILLE, MARLENS, SAINT-FÉRRÉOL, SEYTHENEX.	0740023Y	JEAN LACHENAL	FAVERGES	FAURÉ ANNECY	LACHENAL ARGONAY OU LE LYCÉE R. PERRIN UGINE	
AVIERNOZ, CHARVONNEX, EVIRES, GROISY, LES OLLIÈRES, ST MARTIN BELLEVUE, THORENS-GLIÈRES, VILLAZ, VILLY LE PELLOUX.	0740025A	DU PARMELAN	GROISY	LACHENAL ARGONAY		
EPAGNY, METZ-TESSY, MEYTHET.	0741096P	JACQUES PREVERT	MEYTHET	Z740017 Meythet zone 1 : FAURÉ ANNECY		LACHENAL ARGONAY
PRINGY				Z740016 Meythet zone 2 : LACHENAL ARGONAY pour Pringy		
POISY, LOVAGNY, NONGLARD.	0741699V	DE POISY	POISY	Z740015 Poisy zone 1 : FAURÉ ANNECY		LACHENAL ARGONAY
HORS AGGLOMÉRATION D'ANNECY						
DUINGT, ENTREVERNES, LA CHAPELLE SAINT MAURICE, LESCHAUX, SAINT EUSTACHE, SAINT JORIOZ, SEVRIER.	0740036M	JEAN MONNET	SAINT-JORIOZ	FAURÉ ANNECY	LACHENAL ARGONAY	
MONTAGNY LES LANCHES, QUINTAL, SEYNOD.	0741117M	LE SEMNOZ	SEYNOD	BAUDELAIRE CRAN	LACHENAL ARGONAY	
CHOISY, LA BALME DE SILLINGY, MÉSIGNY, SALLENÔVES, SILLINGY.	0741488R	LA MANDALLAZ	SILLINGY	BAUDELAIRE CRAN	LACHENAL ARGONAY	
ALEX, DINGY SAINT CLAIR, ENTREMONT, LA BALME DE THUY, LA CLUSAZ, LE BOUCHET MONT CHARVIN, LE GRAND BORNAND, LES CLEFS, LES VILLARDS SUR THONES, MANIGOD, SAINT JEAN DE SIXT, SERRAVAL, THONES.	0741187N	LES ARAVIS	THONES	LACHENAL ARGONAY		

* COMMUNES PARTAGÉES PAR RUES ENTRE DIFFÉRENTS ÉTABLISSEMENTS : cf liste des rues en annexe 2

ANNEXE 1a : COMMUNE D'ANNECY
ANNEXE 1b : COMMUNE D'ANNECY LE VIEUX

ANNEXE 1a : COMMUNE D'ANNECY





DISTRICT DU LYCÉE BERTHOLLET – ANNECY	
(rne : 0740003B)	
RUES – DÉNOMINATION	PRÉCISIONS
A	
ACACIAS (rue des)	
Aimé LEVET (rue)	
Aimé VASCHY (rue)	
Albert BESNARD (rue)	
Albert LYARD (rue)	
Albert SAMAIN (rue)	
ALBIGNY (avenue d')	
ALLOBROGES (rue des)	
ALLUEGES (chemin des)	
ALOUETTES (rue des)	
ALPES (rue des)	
ALPINS (rue des)	
AMEDEE VIII (place)	
ANÉMONES (rue des)	
ANCIENNE GRENETTE (place de)	
André FUMEX (rue)	
André THEURIET (rue)	
ANGLETTAZ (allée de l')	
ANNAPURNA (place de l')	
ANNEXION (rue de)	
ARAVIS (rue des)	
ARCALOD (allée de l')	
Aristide BRIAND (rue)	
ARGOS (passage des)	
B	
BARATTES (avenue des)	
BARONNET (rue du)	
Baron Pierre de COUBERTIN (rue)	
BEL AIR (rue du)	
BELLEVUE (boulevard et passage)	
BERTHOLLET (avenue)	
BONLIEU (rue de)	
BOUVARD (avenue)	n°pairs
BRANCHY (passage de)	
BROGNY (avenue de)	(sauf le n° 3)
BURGAT-CHARVILLON (rue)	
BURGONDE (rue de)	
C	
Camille DUNANT (rue)	
CANAL (rue du)	n°impairs
CARRIÈRES (chemin et passage des)	
CARNOT (place)	
CARNOT (rue)	
CATHEDRALE (passage et quai de la)	
Cécile VOGT-MUGNIER (rue)	
CELESTINS (passage des)	
CHAMP DU ROY (rue)	
Charles MARTEAUX (rue)	
CHASSEURS (rue des)	
CHENE (rue du)	
CIMETIERE DES ILES (route du)	
CIRQUE (place du)	
CLOCHES (allée des)	
CLOCHES (chemin des)	
COLCHIQUES (allée des)	
COLLEGE CHAPUISIEN (rue et square)	
COLLINE (chemin de la)	
COLOMBIÈRE (impasse de la)	
CONFLENTS (rue des)	
COTEAU (avenue du)	
CRAN (avenue de)	n° pairs et impairs à partir du 15 du 1 au 13
CRETE (rue de la)	
D	
DECOUZ (boulevard)	

DISTRICT DU LYCÉE FAURÉ – ANNECY	
(rne : 0740005D)	
RUES – DÉNOMINATION	PRÉCISIONS
A	
ALERY (avenue de)	
André GIDE (rue)	
ANNONCIADES (faubourg des)	
B	
BAINS (passage des)	
BALMETTES (place des)	
BALMETTES (faubourg des)	
BAYREUTH (quai de)	
BELVEDERE (chemin du)	
BERGUES (passage des)	
BOIS (place aux)	
BOUVARD (avenue)	n° impairs
BOUVERIE (rue de la)	
BROGNY (avenue de)	n°3 seulement
C	
CESIERE (rue de la)	
CHAMBERY (avenue de)	
CHARMOISY (rue de)	
CHÂTEAU (escalier, rampe, rue basse et place du)	
CHELTHENHAM (Promenade)	
CHEVENE (avenue de)	
CITE (rue de la)	
CLARISSES (quai des)	
CLERCS (passage des)	
COLMYRS (chemin de)	
CORDELIERS (place, passage, quai des)	
CORNICHE (boulevard de la)	
COUSSINETS (rue des)	
CRET DU MAURE (avenue du)	
CROIX ROUGE (chemin de la)	
Marie CURIE (place)	n°1 seulement
E	
EFLECHERES (Place des)	
ERABLES (allée des)	
ESPAGNOUX (chemin des)	
ETAIN (rue de l')	
EVECHE (passage de l')	tous les numéros
F	
Falquet (chemin)	
G	
Gare (rue de la)	
Georges VOLLAND (place)	
GLIERES (rue des)	
GOLLIARDI (passage)	
I, J	
Ile (rue et passage de l')	
Industrie (rue de l')	
Isernon (rue de l')	
JARDINS (rue des)	
L	
L'HUILERIE (chemin de)	
LAURENTIDES (square des)	
LIBERTE (rue de la)	
Louis LACHENAL (promenade)	
LOVERCHY (avenue de)	jusqu'au 20 et au 37 à partir du 22 et du 39
Lucien BOSCHETTI (avenue)	
M	

ANNEXE 1a : COMMUNE D'ANNECY

DISTRICT DU LYCÉE BERTHOLLET – ANNECY	
(rne : 0740003B)	
RUES – DÉNOMINATION	PRÉCISIONS
DENTS DE LANFON (passage des)	
DIX NEUF AOÛT (rue du)	
Docteur GALLAY (rue du)	
Docteur GELEY (rue du)	
Docteur Paul-Louis SERVETTAZ (Promenade)	
Docteur Varay (rue du)	
Doyen Léon MORET (passage du)	
DUPANLOUP (rue)	
E	
ECOLE NORMALE (rue de l')	
EDELWEISS (rue des)	
Eloi SERAND (rue)	
Emile ROMANET (rue)	
ETERCY (passage d')	
Eugène SUE (rue)	
Eugène VERDUN (rue)	
Eustache CHAPPUIS (Quai)	
EVECHE (quai de l')	
F	
Fabien CALLOUD (rue)	
Félix PETIT (rue)	
FIER (boulevard du)	
FILATERIE (rue)	
FINS NORD (chemin des)	
FINS SUD (chemin des)	
FLEURI (chemin)	
FLEURS (rue des)	
FORUM (rue du)	
FRANCE (avenue de)	
François BULOZ (rue)	
François de MENTHON (place de)	
François FAVRE (rue)	
François LEVEQUE (rue)	
FRANCS TIREURS (rue des)	
FRATERNITE (rue de la)	
FRONTENEX (rue de)	
G	
Gabriel de MORTILLET (rue)	
Gabriel FAURE (rue)	
GALBERT (place de)	
GAMBETTA (avenue)	
Général BROCARD (rue du)	
Général de GAULLE (place du)	
Général FERRIE (rue du)	
Général PERSHING (rue du)	
GENEVE (avenue de)	
GENTIANES (rue des)	
Georges MARTIN (rue)	
Georges PACCARD (Rue)	
GILETTE (square)	
GLAISINS (passage des)	
GRENETTE (rue)	
GRUFFAZ (Passage)	
Guillaume FICHET (rue)	
H	
Henri DUNANT (place)	
Henri BORDEAUX (rue)	
HIRONDELLES (avenue des)	n° pairs
HOTEL DE VILLE (place de l')	
HUIT MAI 1945 (Square du)	
I	
ILE (quai de l')	
ILES (avenue des)	n° pairs

DISTRICT DU LYCÉE FAURÉ – ANNECY	
(rne : 0740005D)	
RUES – DÉNOMINATION	PRÉCISIONS
Mandallaz (place et avenue de)	
MARQUISATS (esplanade, rue des)	
N	
Nemours (passage)	
P	
PARADIS (place du)	
PERRIERE (rue, côte, quai et pont)	
PETITE JEANNE (route de la)	
Pont-MORENS (rue du)	tous les n° sauf le n°2
POSTE (rue de la)	n° impairs
PRAIRIE (chemin de la)	
PROUPEINE (chemin de)	
PROVIDENCE (rue de la)	
PUYA (chemin de la)	
R	
REMPARTS (chemin des)	
REPUBLIQUE (rue de la)	n°pairs à partir du 16 et impairs à partir du 11
RHONE (avenue du)	
ROYALE (rue)	A partir du 11 et du 16
RUMILLY (rue de)	
S	
SAINT FRANCOIS DE SALES (rue)	
SAINT MAURICE (place et rue)	
SAINT MICHEL	
SAINT SEPULCRE (promenade du)	
SAINTE CLAIRE (faubourg et place)	
SAINTE CLAIRE (rue)	
SAINTE THERESE DU QUEBEC (promenade)	
SANSY (rue de)	
SAULES (allée des)	
SEMINAIRE (chemin du)	
SEMNOZ (route du)	
SOMMEILLER (rue)	n° pairs jusqu'au 8 et n°1
STALINGRAD (square)	
T	
THIOU (avenue, passage du)	
TILLIER (chemin de)	
TOURNETTE (quai de la, place de la)	
TOUR LA REINE (chemin de la)	
TRAVAIL (rue du)	
TRESUM (avenue de)	
TRIPPOZ (impasse du)	
TYPOGRAPHES (allée des)	
U	
USINES (rue des)	n°impairs
V	
VAUGELAS (rue)	n° pairs à partir du 38 et impairs à partir du 35
VERDUN (square)	
VIEILLES PRISONS (quai des)	
VIEUX MOULINS (avenue des)	
VOVRAY (route de)	
VISITATION (avenue de la, passage et escalier)	

	CLG Raoul Blanchard
	CLG DES BARATTES
	CLG DES BALMETTES
	CLG D'ÉVIRES

ANNEXE 1a : COMMUNE D'ANNECY

DISTRICT DU LYCÉE BERTHOLLET – ANNECY	
(rne : 0740003B)	
RUES – DÉNOMINATION	PRÉCISIONS
IMPERIAL (allée de l')	
INTENDANCE (rue de l')	
J	
Jacqueline AURIOL (rue)	
Jacques REPLAT (boulevard)	
JACQUET (promenade)	
Jean MONNET (avenue)	
Jean JAURES (rue)	
Jean RITZ (rue)	
Jean-Jacques ROUSSEAU (rue)	
Jean-Louis GRIVAZ (rue)	
JONQUILLES (rue des)	
Joseph BLANC (rue)	
Joseph DESSAIX (rue)	
Joseph MICHAUDET (rue)	
Jules BARUT (rue)	
Jules FERRY (rue)	
Jules PHILIPPE (quai)	
L	
LAC (rue du)	
LAPPIAZ (passage des)	
Léandre VAILLAT (rue)	
Léo LAGRANGE (rue)	
LIBERATION (place de la)	
Lionel TERRAY (rue)	
Louis ARMAND (rue)	
Louis BOCH (rue)	
Louis CHAUMONTEL (rue)	
Louis REVON (rue)	
LYCEE (boulevard du)	
M	
Madame de WARENS (quai)	
Mahaut de BOULOGNE (impasse et rue)	
MAQUIS (chemin du)	
Marc LEROUX (rue et impasse)	
Maréchal LECLERC (rue)	
Marie CURIE (place)	n° 2 et 3 seulement
Marius FERRERO (rue)	
Marius RULLAND (rue)	
Marius VALLIN (rue)	
MARTYRS DE LA DÉPORTATION (square)	
MAVERIA (Avenue de la)	n° pairs jusqu'au 18 et impairs jusqu'au 17 n° impairs (NB : les n° pairs sont situés sur la commune d'Annecy-le-Vieux)
Max BRUCHET (rue)	
MONGE (passage)	
Monseigneur RENDU (rue)	
MONT-BARON (rue du)	
MONT BLANC (rue du)	
MONT-CHARVIN (rue du)	
MONT-KEMMEL (rue du)	
MONT-LACHAT (place du)	
MONTAIGNE (rue)	
MONTREMONTEMENT (impasse de)	
MORETTE (rue de)	
N	
NAPOLEON III (quai)	
NARVIK (rue de)	
NICOLLET (boulevard)	
NOTRE DAME (passage, place et rue)	

DISTRICT DU LYCÉE FAURÉ – ANNECY	
(rne : 0740005D)	
RUES – DÉNOMINATION	PRÉCISIONS

ANNEXE 1a : COMMUNE D'ANNECY

DISTRICT DU LYCÉE BERTHOLLET – ANNECY	
(rne : 0740003B)	
RUES – DÉNOMINATION	PRÉCISIONS
NOVEL (avenue de)	
O	
ONZIÈME BATAILLON DE CHASSEURS (rue du)	
P	
PAIX (rue de la)	
PAQUIER (rue du)	
PARMELAN (avenue du)	
PARONS (chemin des)	
Paul CABAUD (rue)	
Paul CEZANNE (rue)	
Paul GRIMAULT (esplanade)	
Paul GUITON (rue)	
PAVILLONS (rue des)	
PERIMETRE (route du)	
PETIT PORT (Avenue du)	
PLAINE (Avenue de la)	
POINTE PERCEE (rue de la)	
PONT-MORENS (rue du)	n°2 uniquement
POSTE (rue de la)	n° pairs
Pré CARRE (passage du)	
PREFECTURE (rue de la)	
Président FAVRE (rue)	
Prés RIANTS (rue des)	
PRINGY (route de)	
PROVINS (passage des)	
R	
RADAR (rue du)	
RAMPON (passage de)	
Raoul BLANCHARD (rue)	
REPUBLIQUE (rue de la)	n° impairs du 1 au 7 uniquement
RHODODENDRONS (place des)	
Robert SCHUMAN (rue)	
ROCADE (boulevard de la)	
ROMAINS (avenue, impasse, place des)	
ROSEAUX (Rue des)	
ROYALE (rue)	n° pairs jusqu'au 16 et impairs jusqu'au 9 Ter
S	
Saint Bernard De MENTHON (boulevard, passage)	
Saint DOMINIQUE (rue)	
Saint François de SALLE (place,rue)	
Saint MAURICE (place et rue)	
SAINTE BERNADETTE (Rue)	
SALOMONS (allée des)	
SAMBUY (allée de la)	
SEYSSEL (rue de)	
SOEURS BLANCHES (rue des)	
67ème BATAILLON DES CHASSEURS ALPINS (rue du)	
SOLLIERS (allée des)	
SOLIDARITE (rue de la)	
SOMMEILLER (rue)	n° pairs à partir du 12 et impairs à partir du 3
SOUVENIR (place du)	
STADE (avenue du)	
STAND (avenue du)	
T	
TAILLEFER (allée des)	
TAINE (boulevard)	
TEPPES (rue des)	
TETS (chemin des)	n° pairs
Thomas RUPHY (rue)	
THONES (avenue de)	

DISTRICT DU LYCÉE FAURÉ – ANNECY	
(rne : 0740005D)	
RUES – DÉNOMINATION	PRÉCISIONS

ANNEXE 1a : COMMUNE D'ANNECY

DISTRICT DU LYCÉE BERTHOLLET – ANNECY	
(rne : 0740003B)	
RUES – DÉNOMINATION	PRÉCISIONS
TILLEULS (rue des)	
TOCHON (rue)	
Trentième Régiment D'INFANTERIE (rue du)	
TRÉLOD (allée du)	
U, V	
USINES (rue des)	n°pairs
VAUGELAS (rue)	n° pairs jusqu'au 36 et impairs jusqu'au 33
VERNET (chemin du)	
VINCENZA (quai de)	
VIGNIERES (route de, passage de)	
27ème BATAILLON DES CHASSEURS ALPINS (rue)	

DISTRICT DU LYCÉE FAURÉ – ANNECY	
(rne : 0740005D)	
RUES – DÉNOMINATION	PRÉCISIONS

ANNEXE 1b : COMMUNE D'ANNECY LE VIEUX

DISTRICT DU LYCÉE BERTHOLLET - ANNECY (rne : 0740003B)	
RUE- DÉNOMINATION	PRÉCISIONS
A	
Abbatiale (rue de l')	
Abbaye (chemin, place, résidence)	
Acacias (allée des)	
Alizés (allée des)	
Antoine de Saint Exupéry (rue)	
Arc en Ciel (rue de l')	
Argos (route des)	
Arts (impasse des)	
Asters (allée des)	
Aubépines (allée des)	
Aurore (rue de)	
Avelaines (chemin des)	
B	
Babyas (impasse)	
Barallaz (rue de la)	
Barattes (impasse et chemin rural)	
Baty (impasse des)	
Baud (rue Jean)	
Beaulieu (chemin de)	
Belvédère (allée)	
Blériot (allée)	
Blonnière (allée de la)	
Bocage (impasse du)	
Bois Jettaz (rue du)	
Bonne Prise (allée)	
Bornalle (allée de la)	
Bossons (chemin des)	
Bouchon (allée le)	
Bray (chemin du)	
Brogny (avenue de)	
Buisson (clos du)	
C	
Capitaine Baud (rue du)	
Carillons (rue des)	
Carrés (avenue des)	
Carrières (chemin des)	
Cèdres (allée des)	
Centrale (rue)	
Chalets (rue des)	
Chapelle (allée de la)	
Chamois (impasse des)	
Champs de Mais (allée du)	
Champs (rue des)	
Chant de l'heure (allée du)	
Chanteloup (rue de)	
Chant Neray (allée du)	
Chapelaines (chemin des)	n° 1 au 15 et 2 au 22
Charcot (rue du Commandant)	
Charnay (chemin de)	
Chasseurs (rue des)	
Château (rue du)	
Chavoires (avenue de)	
Cigognes (allées des)	
Clair Matin (passage)	
Clarines (rue des)	
Clément Ader (Clément)	
Cloches (chemin des)	
Colline (chemin de la)	
Colovry (rue du)	
Colombière (impasse de la)	
Cols verts (rue des)	
Coquelicots (allée des)	
Commandant Ratel (rue du)	
Contamines (rue des et passage)	
Corniche (allée de la)	
Coteau (allée du)	
Cour (rue de la)	
Crets (rue et chemin)	
Cygnés (rue des)	
D	
De Gaulle (avenue du)	
E	
Ecoles (rue des)	
Ecureuils (rue des)	
Eglantines (rue des)	
Erable (allée de l')	
Espérance (rue de l')	

DISTRICT DU LYCÉE LACHENAL - ARGONAY (rne : 0740006E)	
RUE- DÉNOMINATION	PRÉCISIONS
A	
Abeilles (rue des)	
Aravis (impasse des)	
B	
Bellevue (chemin de)	
Bergeronnette (allée de la)	
Bleuets (clos des)	
Bouvières (rue des)	
Bulloz (rue et chemin rural)	
C	
Campanules (clos des)	
Chantebise (rue)	
Chapelaines (chemin des)	à partir du n° 17 et du n° 24
Charby (allée de)	
Charles Peguy (allée)	
Chenevriers (chemin des)	
Clé des champs (allée de la)	
Combadiéu (chemin de)	
Creux (Chemin du)	
Croix Bouton (allée)	
Cyclamens (allée des)	
D	
De Broglie (allée)	
E	
Erouennes (chemin des)	
F	
Fagière (allée de la)	
Fées (allée des)	
Ferme (allée de la)	
François Villon (allée)	
Frasse (rue de la)	
Fruitière (allée de la)	
G	
Gelinotte (allée de la)	
Glaisins (clos des)	
Grand Essert (rue du)	
Grangette (allée de la)	
Grosse Pierre (allée de la)	
H, J	
Hautevue (chemin de)	
Joachim Du Bellay (allée)	
L	
Lamartine (allée)	
Lanches (chemin des)	
Laurières (allée des)	
Lavoir (allée du)	
Lutins (chemin des)	
M	
Marais (impasse des)	
Merles (allée des)	
O	
Orchidées (allée des)	
P	
Petite Pierre (rue de la)	
Pic Vert (allée du)	
Plan de Sagran (route du)	
Ponchy (rue du)	
Prairies (impasse des)	
Pré du Challes (avenue du)	
Pré Closet (avenue)	
Pré Faucon (rue du)	
Pré Félin (avenue du)	
Pré Paillard (rue du)	
Pré Seugy (rue du)	
Provins (route de, chemin de, parc de)	
Q	
Quatre vents (allée des)	
R	

ANNEXE 1b : COMMUNE D'ANNECY LE VIEUX

DISTRICT DU LYCÉE BERTHOLLET - ANNECY (rne : 0740003B)	
RUE- DÉNOMINATION	PRÉCISIONS
Etang (impasse de l')	
Evêché (rue de l')	
F	
Fondeurs Paccards (rue des)	
Frontenelles (allées des)	
Foulques (rue des)	
Frêtes (rue des)	
G	
Gabriel Fauré (place)	
Genève (avenue de)	
Génie militaire (chemin du)	
Georges Pompidou (rue)	
Glycines (impasse des)	
Grand Montoir (allée du)	
Gravières (rue des)	
Grèbes (impasse des)	
Grillonnière (allée de la)	
Grives (impasse des)	
Gros chêne (impasse du)	
Grottes (rue des)	
Guillaume Apollinaire (rue)	
Guynemer (rue)	
H	
Haies Vives (rue des)	
Haute Combe (allée de la)	
Hauts de Sainte Anne (rue des)	
Hautinières (allée des)	
Hirondelles (allée des)	
J	
Jacqueline Auriol (rue)	
Jardins d'Arcana (rue des)	
Jean XXIII (rue)	
Jonquière (domaine de la)	
Jouly (chemin du)	
L	
Lachat (rue de)	n° pairs seulement
Lachat (chemin de)	
Laeuffer (clos)	
Letsay (chemin du)	
M	
Marie (clos)	
Mariquita (clos)	
Marjolaine (allée la)	
Marmottes (rue des)	
Marronniers (chemin des)	
Martinets (allée des)	
Martyrs de la Déportation (rue des)	
Mavéria (avenue de la)	du n°2 au 82
Merisiers (allée des)	
Mermoz (rue Jean)	
Mésanges (impasse des)	
Michaudes (impasse des)	
Minoterie (rue de la)	
Monnet (allée Jean)	
Montagne (chemin de la)	
Montfleury (avenue de)	
Mouettes (rue des)	
Mouflons (allée des)	
Muses (rue des)	
N	
Nant (chemin du)	
Nâves (route de)	
Novel (montée de)	
O	
Orgeval (chemin d')	
P	
Paul Patouraux (allée)	
Périmètre (chemin du, route du)	
Perthuis (allée du)	
Pessay (chemin du)	
Pesse (rue de la)	
Petit Brogny (chemin du)	
Petit Montoir (allée du)	
Petit Port (avenue du)	sauf les n° 1.3.5. qui sont sur Annecy
Petit Prince (clos du)	
Petites Pommaries (passage des)	

DISTRICT DU LYCÉE LACHENAL - ARGONAY (rne : 0740006E)	
RUE- DÉNOMINATION	PRÉCISIONS
Ronsard (clos)	
Rouges Gorges (allée des)	
S	
Saules (impasse des)	
T	
Thônes (route de)	n° impairs à partir du 27, pairs à partir du 24, du 51 au 119.
Thuillière (chemin de la)	
Trolles (clos des)	

CLG DES BARATTES

CLG D'ÉVIERES

ANNEXE 1b : COMMUNE D'ANNECY LE VIEUX

DISTRICT DU LYCÉE BERTHOLLET - ANNECY (rne : 0740003B)	
RUE- DÉNOMINATION	PRÉCISIONS
Piou (chemin du)	
Pinsons (passage des)	
Pitton (allée)	
Platanes (allée des)	
Platton (chemin des)	
Pommaries (rue des)	n°24A - 24B - 24C - 24D - 24E et n°24
Pont de Thé (rue du)	
Pont Romain (rue du)	
Pré Avril (rue du)	
Pré de la Danse (rue du)	n° pairs seulement
Pré de la Salle (rue du)	
Pré du Chêne (allée du)	
Pré Joli (impasse du)	
Pré Longe (rue du)	
Pré Vernet (rue du)	
Pressoir (allée du)	
Pringy (route de)	
Printemps (rue du)	
Puits (allée du)	
Q	
Quechat (rue du)	
Quisinance (rue de la)	
R	
Raineville (chemin de)	
Raisses (Parc des)	
Ramponnet (rue du)	
Résistance (rue de la)	
Rosiers (impasse des)	
Ruisseau (impasse du)	
S	
Sainfoins (allée des)	
Sainte Anne (chemin de)	
Sarcelles (impasse des)	
Sauvagine (allée de la)	
Savoyarde (rue de la)	
Source (rue de la)	
Sous le Clocher (impasse)	
T	
Tablettes (impasse des)	
Talabar (rue du)	
Tenailler (allée du)	
Tilleuls (allée des)	
Tour (rue de la)	
Treilles (allée des)	
V	
Valentin (clos)	
Varde (impasse de la)	
Vénétié (rue de)	
Verboux (chemin de)	
Verdun (rue de)	
Vergers (impasse des)	
Vert Pré (Passage du)	
Verte (allée)	
Victoire (impasse de la)	
Vignes (impasse de la)	
Vigneraie (allée de la)	
Vire Moulin (chemin de)	
Vy Elevé (rue du)	

DISTRICT DU LYCÉE LACHENAL - ARGONAY (rne : 0740006E)	
RUE- DÉNOMINATION	PRÉCISIONS